

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 avril 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe) propose:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait rétablir le financement de base des centres pour femmes, afin de permettre à ces centres de continuer de fournir des services essentiels d'information, d'orientation et de soutien.

—Madame la Présidente, la motion et son objet sont d'une importance capitale. Les récentes compressions budgétaires qui portent un coup fatal aux centres pour femmes ne témoignent pas seulement du refus de les aider financièrement mais d'un effort politique concerté de la part du gouvernement pour étouffer la contestation chez les femmes du Canada.

Les centres pour femmes sont issus des recommandations de la Commission royale de 1970 sur le statut de la femme. Cette commission a parlé de l'inégalité réelle des femmes dans notre pays. Ses recommandations étaient mises en oeuvre progressivement, avec une lenteur désespérante dans tout le pays. Les centres pour femmes ont joué un rôle important dans ce processus.

Ces centres sont indispensables. Ils fournissent notamment les services aux femmes victimes de violence qui ne savent pas à qui s'adresser, où trouver le refuge le plus proche, comment s'y rendre ni même quels avocats elles ont avantage à consulter. Les centres diffusent cette information et ils sont parfois situés dans le voisinage des services mêmes dont une femme battue a besoin.

Les adolescentes reçoivent de l'information sur la sexualité, sur les maladies transmissibles sexuellement et apprennent où trouver les services de santé de soutien. Les centres pour femmes donnent cette information. Nous avons ici, à Ottawa, des femmes sans abri. Le centre Place aux femmes d'Ottawa les accueille les fins de semaine pour pallier le manque des services sociaux municipaux et autres.

Les centres peuvent dire aux femmes chômeuses, récemment divorcées, jeunes ou vieilles qui ne savent pas où chercher du travail quels programmes existent pour elles. Ils peuvent aussi les conseiller.

Les centres font connaître aux mères et aux parents les services de garderies de leur localité; ils dirigent les immigrants et les femmes des minorités visibles vers les programmes à leur intention et vers les organismes qui peuvent les aider.

Les centres peuvent secourir les femmes victimes de harcèlement sexuel et celles qui sont l'objet de discrimination au travail en les mettant au courant des lois et en leur expliquant leurs droits. Bon nombre possèdent une liste d'avocats qui peuvent les aider.

Toutes les femmes et tous les hommes peuvent faire appel aux ressources d'un centre pour femmes. Des centres de ce genre offrent des renseignements au public et le sensibilisent sur les questions qui touchent les femmes.

À cause de ces dernières compressions, qui suppriment la totalité du financement de base, ces services seront au moins radicalement réduits, sinon entièrement éliminés dans certains cas. Cette situation aura des répercussions très négatives sur le travail que nous avons tenté d'accomplir au cours des années pour appliquer les recommandations du rapport de cette commission royale d'enquête.

Par exemple, à Whitehorse, les compressions imposées au financement d'organisations de femmes et d'autochtones représentent une réduction des fonds de 80 p. 100 des organismes de bénévoles au Yukon. C'est une tendance qui s'est poursuivie avec le temps.

Dans le budget de 1989-1990, le programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État a été réduit de 2 millions de dollars. Dans le dernier budget, il l'a été de 1,6 millions de dollars de plus.